

Rapport annuel 2025



Le mot de la présidente

La troisième révision de la LAE, entrée en vigueur le 1er août 2025, a marqué une étape importante dans le développement de l'accueil extrafamilial. Adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil, cette réforme traduit une volonté politique forte de répondre à l'évolution des besoins des familles, mais aussi de renforcer la qualité de l'encadrement et l'égalité des chances dès le plus jeune âge.

Cette nouvelle mouture de la LAE a notamment augmenté des taux de couverture préscolaire et parascolaire, renforcé les équipes éducatives, et visé une amélioration des taux d'encadrement ainsi qu'une meilleure reconnaissance des conditions de travail du personnel des structures d'accueil.



Mais au-delà des chiffres et des mécanismes de financement, cette réforme intervient dans un contexte où les structures d'accueil font face à une réalité de terrain de plus en plus complexe : l'augmentation significative du nombre d'enfants à besoins spécifiques accueillis dans les institutions préscolaires et parascolaires. Cette évolution témoigne d'une volonté salubre d'inclusion et d'un accès plus large à l'accueil extrafamilial pour tous les enfants, indépendamment de leurs particularités ou de leur situation.

Les équipes éducatives doivent aujourd'hui composer avec des besoins plus diversifiés, nécessitant des compétences accrues, des ressources supplémentaires et une coordination renforcée entre les différents acteurs – structures d'accueil, autorités communales, services cantonaux et professionnels de la santé. Le canton de Neuchâtel a déjà mis en place certains mécanismes de soutien, notamment des financements complémentaires pour l'encadrement spécifique et une coordination cantonale dédiée.

Il conviendra toutefois de suivre attentivement l'évolution de cette tendance dans les prochaines années. Si l'augmentation du nombre d'enfants à besoins spécifiques se confirme, la question des moyens mis à disposition des structures se posera avec encore plus d'acuité. Les défis liés à l'inclusion ne pourront être relevés durablement sans un soutien politique fort, des financements adaptés et une réflexion plus globale sur les modèles d'accompagnement.

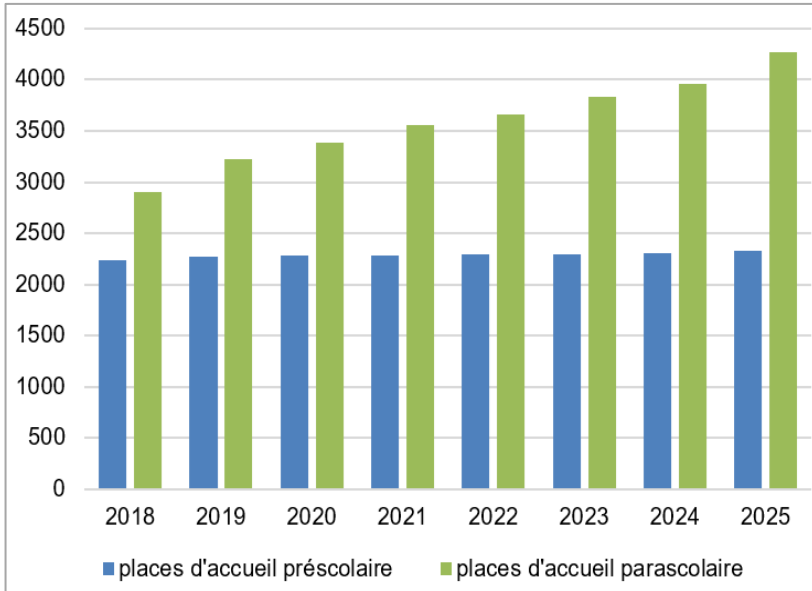
Au 31 décembre 2025, c'est 6'769 enfants qui ont été accueillis en parascolaire dont 414 MAE et 3'842 enfants en préscolaire. Bien que ces chiffres soient réjouissants, il s'agit de ne pas baisser les efforts pour augmenter le nombre de places notamment en parascolaire afin de pouvoir répondre à une demande toujours croissante des parents.

La révision de la LAE constitue ainsi une avancée importante, mais probablement pas un aboutissement. Elle ouvre au contraire une nouvelle phase de réflexion sur la capacité collective à garantir un accueil réellement universel, inclusif et de qualité pour l'ensemble des enfants du canton.

Béatrice Haeny
Juin 2026
Présidente du Conseil de gestion



Places d'accueil subventionnées

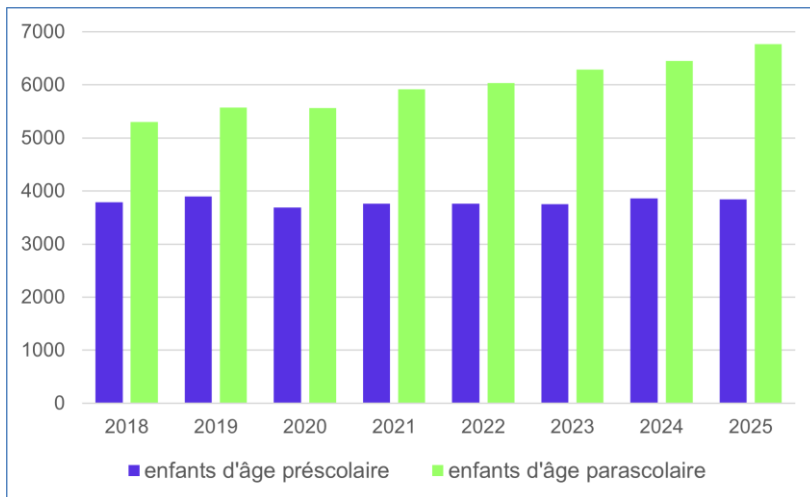


En 2025, ce sont 309 places d'accueil extrafamilial parascolaire et 37 places d'accueil extrafamilial préscolaire qui se sont ouvertes et ont intégré le dispositif LAE.

Il est à noter qu'une structure d'accueil de 23 places d'accueil a cessé son activité au 31.12.2025 mais que l'ensemble des enfants accueillis a pu bénéficier d'une solution de garde alternative.

Au 31 décembre 2025, le canton offrait 2330 places d'accueil préscolaire pour un taux de couverture de 32.8% et 4265 places d'accueil parascolaire, y compris MAÉ (Ma journée à l'école), pour un taux de couverture de 29.7%. Le projet pilote MAÉ entame sa deuxième année à la rentrée scolaire 2025.

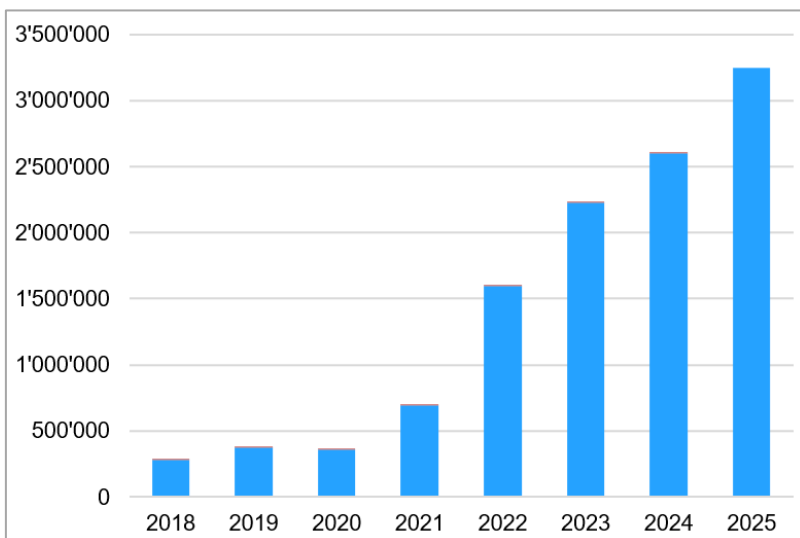
Enfants accueillis en structure d'accueil



Le nombre d'enfants accueillis en structure d'accueil préscolaire est passé de 3'671 en 2018 à 3'842 à fin 2025, ce qui représente une hausse de 5%. Le taux moyen de prise en charge des enfants de 0 à 4 ans est de 60%.

Dans le domaine de l'accueil parascolaire, la croissance a été plus marquée afin de répondre aux besoins des familles : les effectifs sont passés de 5'298 à 6'769 enfants sur la même période, soit une augmentation de 28%. Le taux moyen d'accueil des enfants d'âge scolaire est également de 60%.

Enfants à besoins spécifiques (EBS) (montants par année et en CHF)

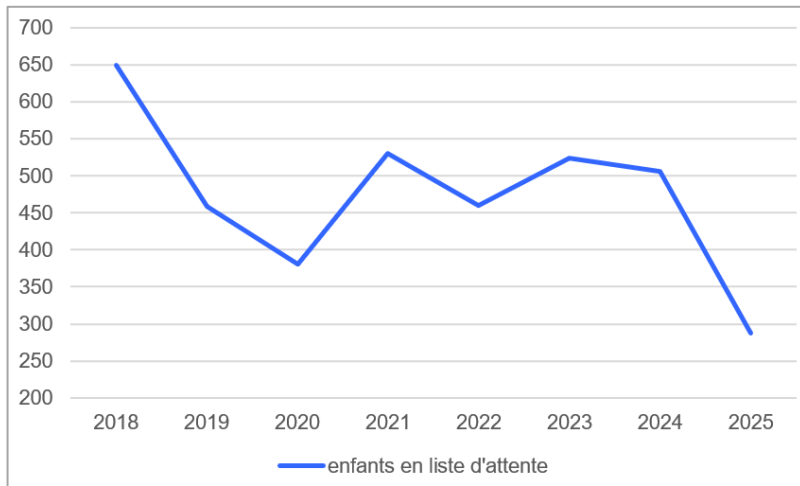


En 2025 151 enfants ont pu bénéficier de personnel d'encadrement supplémentaire financé par le Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial. La subvention EBS entre 2024 et 2025 se répartit comme suit :

	2025	2024
En CHF :	3'246'682	2'601'479
Enfants :	151	130

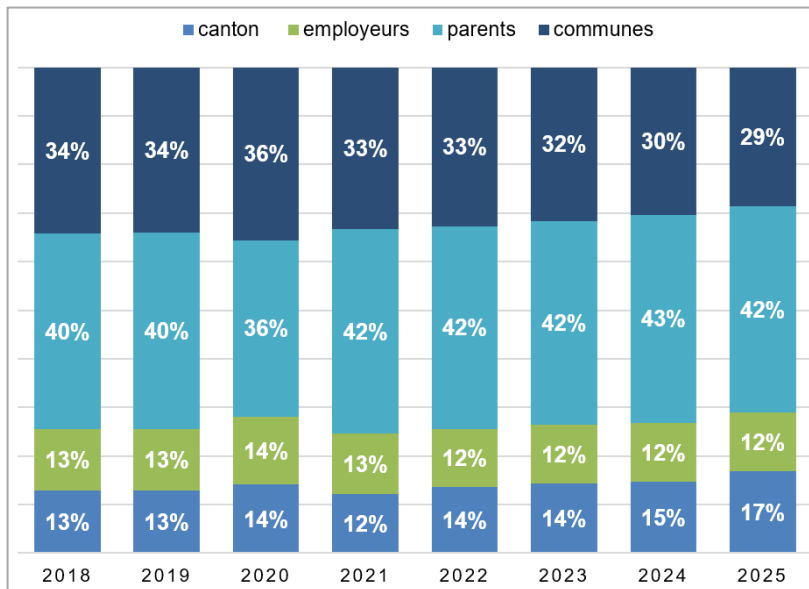
L'augmentation du nombre de dossiers et de subventions, ainsi que l'évolution de la complexité et de la nature des besoins spécifiques, rendent nécessaire une réflexion plus globale sur les critères d'évaluation et d'attribution des subventions EBS. Ces travaux sont actuellement en cours.

Enfants nés ou à naître inscrits en liste d'attente préscolaire cantonale



Le nombre de dossiers en attente d'une place a nettement diminué, passant d'environ 500 ces cinq dernières années (hors période Covid) à 288 à fin 2025. Cette évolution s'explique notamment par une dynamique démographique particulière : après une période de relative stabilité durant la pandémie, un mini-baby-boom des naissances a été observé juste après celle-ci d'environ +4%. Les enfants concernés atteignent désormais l'âge scolaire, ce qui a entraîné leur sortie des structures d'accueil préscolaire et libéré un nombre significatif de places. Il conviendra de vérifier, au cours de l'année prochaine, si cette tendance se confirme dans la durée.

Répartition des coûts



En termes financiers, la participation globale de tous les partenaires (parents, employeurs, communes et canton) s'élève pour l'année 2025 à 110.6 millions de francs. L'augmentation de 8.3 millions par rapport à 2024 est liée à l'entrée en vigueur de la révision de la LAE au 1^{er} août 2025 :

	(en millions de CHF)	
	2025	2024
Parents :	46.9	43.7
Communes :	31.7	31.1
Employeurs :	13.3	12.5
Canton :	18.7	15.0

PORTRAIT

Conseil de gestion du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial 2025

- **Béatrice Haeny**, représentant l'État
- **Sandrine Ambigapathy**, représentant les employeurs institutionnels
- **Jean-Claude Baudoin**, représentant les employeurs
- **Nicole Baur**, représentant les communes
- **Jean-Pierre Brügger**, représentant les employeurs institutionnels
- **Régine de Bosset**, représentant les employeurs
- **Ilinka Guyot**, représentant les communes
- **Christian Fellrath**, secrétaire

Places subventionnées LAE au 31.12.2025

*(données RCP 2025)

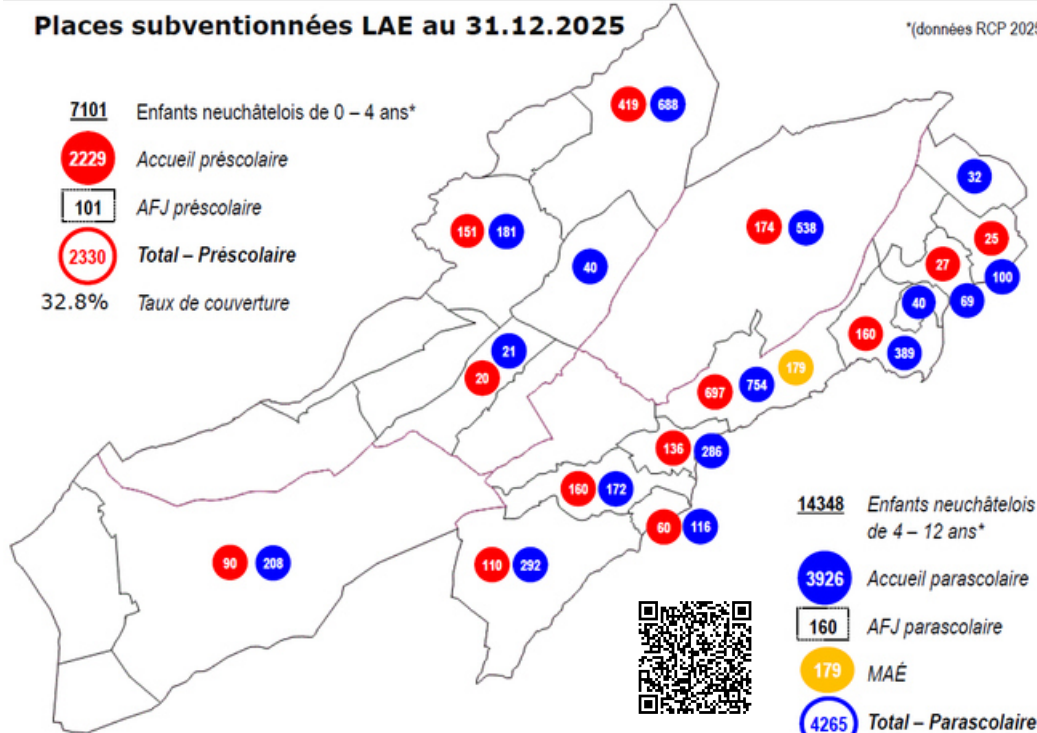
7101 Enfants neuchâtelois de 0 – 4 ans*

2229 Accueil préscolaire

101 AFJ préscolaire

2330 Total – Préscolaire

32.8% Taux de couverture



Statistiquement, une place « MAÉ » est comptabilisée dès lors qu'elle est occupée à 100%. Son calcul ne repose pas sur la surface de la structure, contrairement aux autres structures d'accueil.

14348 Enfants neuchâtelois de 4 – 12 ans*

3926 Accueil parascolaire

160 AFJ parascolaire

179 MAÉ

4265 Total – Parascolaire

29.7% Taux de couverture